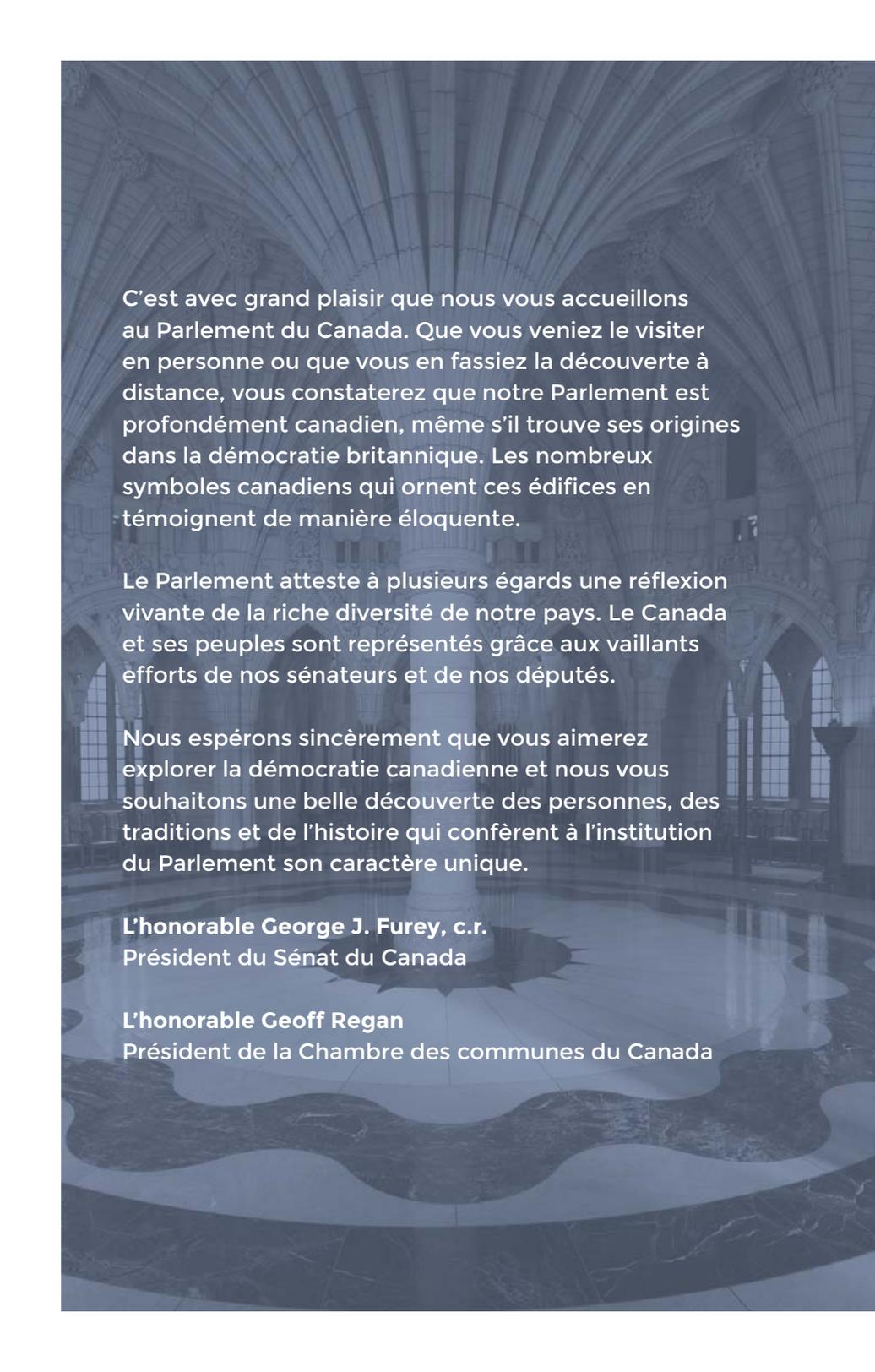




PARLEMENT | PARLIAMENT
CANADA

BIENVENUE AU PARLEMENT





C'est avec grand plaisir que nous vous accueillons au Parlement du Canada. Que vous veniez le visiter en personne ou que vous en fassiez la découverte à distance, vous constaterez que notre Parlement est profondément canadien, même s'il trouve ses origines dans la démocratie britannique. Les nombreux symboles canadiens qui ornent ces édifices en témoignent de manière éloquente.

Le Parlement atteste à plusieurs égards une réflexion vivante de la riche diversité de notre pays. Le Canada et ses peuples sont représentés grâce aux vaillants efforts de nos sénateurs et de nos députés.

Nous espérons sincèrement que vous aimerez explorer la démocratie canadienne et nous vous souhaitons une belle découverte des personnes, des traditions et de l'histoire qui confèrent à l'institution du Parlement son caractère unique.

L'honorable George J. Furey, c.r.
Président du Sénat du Canada

L'honorable Geoff Regan
Président de la Chambre des communes du Canada



À la découverte du Parlement

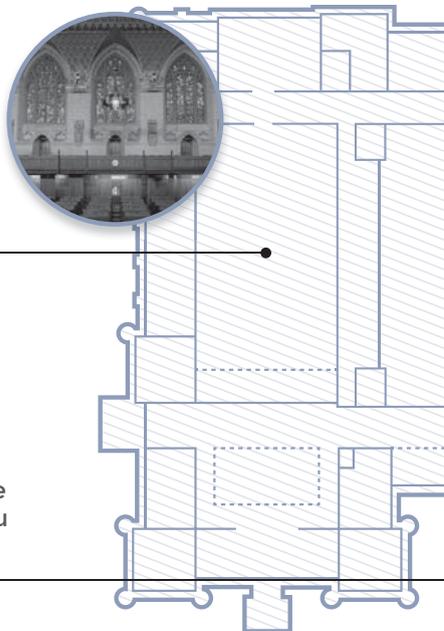
L'intérieur du Parlement	2
Bref historique du Canada et de son Parlement	4
Le système de gouvernance canadien.....	6
L'adoption des lois au Canada	7
Le Sénat	8
Le Président du Sénat	9
La Chambre des communes	10
Le Président de la Chambre des communes	11
La Bibliothèque du Parlement	12
La Tour de la Paix et la Chapelle du Souvenir	13
Pour en savoir plus.....	14

L'intérieur du Parlement

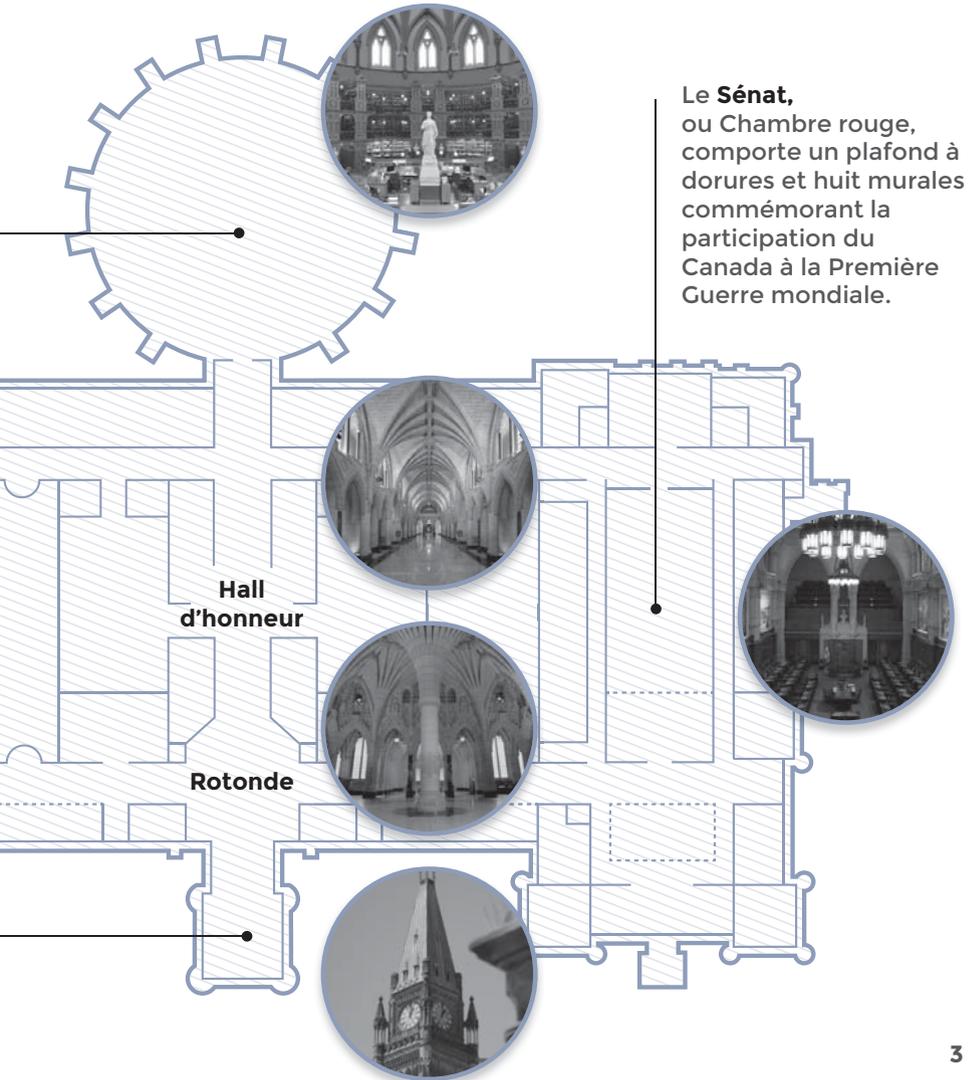
La **Bibliothèque du Parlement** est une institution professionnelle moderne située dans un cadre victorien spectaculaire.

La **Chambre des communes**, ou Chambre verte, renferme des gravures et des vitraux qui célèbrent l'histoire humaine et naturelle du Canada.

La **Tour de la Paix** et la **Chapelle du Souvenir** ont été érigés pour rendre un hommage permanent aux Canadiens qui ont perdu la vie pendant leur service militaire.



L'édifice du Centre est le berceau de la démocratie canadienne. C'est dans cet édifice néogothique richement décoré que se réunissent les parlementaires pour adopter des lois, débattre des politiques gouvernementales et se pencher sur des questions d'actualité.



Bref historique du Canada et de son Parlement



Voilà au moins 14 000 ans, les humains s'établissent sur le territoire devenu depuis le Canada.

Masque en ivoire paléoesquimau
© Musée canadien de l'histoire,
QkHn-13:489, S90-4013

1840
Le Haut et le Bas-Canada (maintenant l'Ontario et le Québec) s'unissent pour former la province du Canada.

Aux environs de l'an 1000

Les Vikings sont les premiers Européens à atteindre l'Amérique du Nord, mais ils n'établiront pas de colonie permanente.



1859
La construction des édifices du Parlement commence à Ottawa, la nouvelle capitale de la province.

1497
L'explorateur Jean Cabot ouvre la voie à la colonisation européenne permanente.

1867

L'Ontario, le Québec, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick s'unissent pour former un nouveau pays, le Canada. Cette union s'appelle la Confédération.



1870

Le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest adhèrent à la Confédération.

1871

La Colombie-Britannique entre dans la Confédération.

1873

L'Île-du-Prince-Édouard adhère à la Confédération.

1898

Le Yukon entre dans la Confédération.

1916

Un incendie détruit l'édifice du Centre, et le Parlement se déplace au Musée commémoratif Victoria (aujourd'hui Musée canadien de la nature).



2002

Un projet à long terme de préservation et de restauration des édifices du Parlement commence. L'édifice du Centre fermera ses portes durant un certain nombre d'années, et le Sénat et la Chambre des communes se déplaceront dans d'autres édifices.

1949

Terre-Neuve-et-Labrador est la dernière province à entrer dans la Confédération.

1920

Le Parlement revient à l'édifice du Centre, nouvellement reconstruit.



1905

L'Alberta et la Saskatchewan se joignent à la Confédération.

1982

Le Canada rapatrie sa Constitution, rompant le dernier lien législatif avec le Royaume-Uni.



1999

Le nouveau territoire du Nunavut est créé.

Le système de gouvernance canadien

Le Canada est une monarchie constitutionnelle, c'est-à-dire que le roi ou la reine est le chef de l'État, et que le premier ministre est le chef du gouvernement. Les projets de loi sont créés et adoptés par le Parlement, mais c'est le gouverneur général (le représentant du monarque au Canada) qui les sanctionne.

Les rouages du Parlement

Le Parlement compte trois parties :



Le monarque

- Chef de l'État
- Représenté par le gouverneur général



Le Sénat

- Chambre haute
- Membres nommés
- Représente le Canada par région

105
SIÈGES



La Chambre des communes

- Chambre basse
- Membres élus
- Représente le Canada selon la population

338
SIÈGES

D'un océan à l'autre

Le Canada est un état fédéral : dix provinces et trois territoires partagent un gouvernement. Le Parlement adopte des lois qui touchent tous les Canadiens, dans des domaines tels que la politique étrangère et la fiscalité. Chaque province décide de ses lois dans d'autres domaines, notamment l'éducation et les soins de santé.

L'adoption des lois au Canada

Le processus législatif du Canada fait intervenir les trois parties du Parlement. Pour être adopté, un projet de loi doit être approuvé par les deux Chambres et le gouverneur général (ou son suppléant).

Comment les lois sont-elles adoptées?



Dissension royale : le gouverneur général peut-il refuser d'approuver un projet de loi?

Oui, mais uniquement dans des circonstances très particulières. Aucun gouverneur général canadien n'a jamais refusé la sanction royale, même si cela s'est vu dans d'autres pays.

Le Sénat

Le Sénat est la Chambre haute indépendante du Parlement. Les sénateurs sont nommés par le gouverneur général, sur les conseils du premier ministre, pour représenter les régions du Canada et les groupes minoritaires, enquêter sur des questions importantes, rédiger des projets de loi et examiner ceux adoptés par la Chambre des communes.

Qui sont les sénateurs?

Les sénateurs sont des Canadiens et des Canadiennes d'expérience ayant à leur actif diverses réalisations. Gens d'affaires ou scientifiques, juges ou enseignants, athlètes ou dirigeants communautaires, ils forment un groupe diversifié, tirant parti de l'expérience acquise au fil des ans pour aborder avec clarté et bon sens les problèmes sur lesquels se penche le Parlement.

Le travail du Sénat

Les sénateurs affinent les projets de loi adoptés à la Chambre, proposent des amendements visant à les améliorer et débattent du bien-fondé des enjeux. Une bonne partie du travail le plus important du Sénat se fait en comité où les sénateurs étudient les projets de loi en profondeur, recueillent le point de vue d'une vaste gamme de témoins et font appel à leur savoir-faire pour améliorer les lois.

En règle générale, les sénateurs sont beaucoup moins partisans que leurs collègues députés. Le premier de nos premiers ministres, sir John A. Macdonald, a qualifié le Sénat d'« indépendant » et de « chambre de réflexion ».

LE SAVIEZ-VOUS? 

En plus de s'acquitter de leurs tâches habituelles, les sénateurs peuvent siéger à des comités spéciaux. Depuis le début de la Confédération, le Sénat a mené plus de 50 enquêtes spéciales sur des sujets aussi variés que le vieillissement, la pauvreté et la sécurité nationale.

Le Président du Sénat

Le Président est le président de séance du Sénat; il dirige les travaux de la Chambre et préside les débats et les votes.

Un rôle en évolution

Créée en 1867, la présidence a beaucoup évolué depuis. À l'époque, les Présidents jouaient un rôle important au sein des partis politiques; aujourd'hui, ils sont beaucoup plus neutres. Le Président dirige les débats et les votes, mais il n'y participe que rarement.

De plus, le Président est aujourd'hui beaucoup plus libre d'intervenir dans les délibérations de la Chambre afin de rétablir l'ordre ou d'appliquer le Règlement du Sénat, au besoin.

Au-delà du fauteuil du Président

Le Président assume bien d'autres responsabilités à l'extérieur de la Chambre. Il remplit des fonctions cérémonielles et administratives, reçoit des diplomates et des dignitaires étrangers et représente le Canada à l'étranger. À l'instar des autres sénateurs, le Président sert également les gens de la région, de la province ou du territoire qu'il représente.

L'honorable George J. Furey, c.r. Terre-Neuve-et-Labrador

Le 3 décembre 2015, le Président Furey est devenu le 45^e Président du Sénat et le premier Terre-Neuvien. Avant d'être nommé à la présidence, il menait une brillante carrière d'enseignant et d'avocat.



Le Président Furey a été nommé au Sénat en 1999. Depuis lors, il a fait partie de nombreux comités sénatoriaux, dont les comités permanents de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que des affaires juridiques et constitutionnelles.

La Chambre des communes

La Chambre des communes est le corps législatif élu au Parlement. La plupart des projets de loi sont présentés en premier à la Chambre, et les députés consacrent la plus grande partie de leur temps à en débattre et à voter.

Au nom des Canadiens

Chacun des 338 députés de la Chambre représente une région du Canada, appelée circonscription. Chaque député représente les habitants de sa circonscription.

La plupart des députés appartiennent à un parti politique. Habituellement, le chef du parti ayant obtenu le plus grand nombre de sièges devient premier ministre, et le deuxième parti forme l'Opposition officielle. Le premier ministre et le chef de l'opposition siègent l'un en face de l'autre à la Chambre.

La période des questions

Chaque jour de séance, les députés de l'opposition disposent de 45 minutes pour questionner le gouvernement sur ses actions et ses politiques. Cette période des questions oblige le gouvernement à faire preuve d'ouverture et à rendre des comptes aux Canadiens.



À l'écoute

On peut visionner la période des questions, ou toute autre séance de la Chambre, sur parlvu.parl.gc.ca.

Le Président de la Chambre des communes

Le Président est l'arbitre impartial de la Chambre. Il maintient l'ordre et applique les règles régissant les débats.

Devenir Président

Après une élection fédérale, l'élection du Président est le premier point à l'ordre du jour de la Chambre. Tout député (autre que les chefs de parti et les ministres, qui ont d'autres responsabilités) peut présenter sa candidature à la présidence, le poste de Président étant impartial. Le Président est élu au scrutin secret.

À la Chambre et à l'extérieur

Le Président, parce qu'il dirige les séances, doit assurer un équilibre entre deux principes importants : permettre au gouvernement de mener à bien ses affaires et faire respecter le droit de l'opposition de se faire entendre.

Le Président assume de nombreuses fonctions à l'extérieur de la Chambre. Il supervise l'administration et les finances de la Chambre, accueille les dignitaires en visite au Parlement et sert les électeurs de sa circonscription.

L'honorable Geoff Regan Halifax-Ouest (Nouvelle-Écosse)

Le 3 décembre 2015, Geoff Regan est devenu le 36^e Président de la Chambre des communes, et le premier Président venu du Canada atlantique depuis presque 100 ans.



Avant d'être élu Président, Geoff Regan a été ministre des Pêches et des Océans, ministre régional de la Nouvelle-Écosse et secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre. Le Président Regan représente Halifax-Ouest à la Chambre depuis 1993.

La Bibliothèque du Parlement

Bien que sa collection date des années 1790, la Bibliothèque offre des services modernes et novateurs pour appuyer les travaux du Parlement.

Un chef-d'œuvre d'architecture victorienne

Construite dans les années 1870, la Bibliothèque est reconnue pour son intérieur magnifique. Les murs lambrissés sont enjolivés de milliers de fleurs, de créatures mythiques et de masques sculptés à la main. Une statue de marbre de la jeune reine Victoria trône au centre de l'édifice, baigné de la lumière naturelle que laisse entrer la coupole.

Au-delà des livres

La Bibliothèque offre des services personnalisés de recherche, d'analyse, de nouvelles et d'information aux parlementaires et à leur personnel, ainsi que des produits qui renseignent les Canadiens sur le Parlement.

La Bibliothèque accueille également les visiteurs au Parlement. Des guides font découvrir les lieux à plus de 350 000 personnes chaque année.



Le dernier vestige

Par ses boiseries, la Bibliothèque se démarque nettement du reste de l'édifice du Centre : elle est la seule partie de l'édifice original restée intacte. Le reste a été détruit par l'incendie de 1916. Elle a échappé aux flammes grâce aux inlassables efforts des premiers intervenants et à ses portes en fer à l'épreuve du feu.

La Tour de la Paix et la Chapelle du Souvenir

La Tour de la Paix est non seulement un symbole emblématique du Parlement du Canada, mais également un monument au nom de la paix.

Un monument commémoratif immuable

La tour de l'horloge, emblématique de l'édifice du Centre, a été construite dans les années 1920, au lendemain de la Première Guerre mondiale dont les conséquences furent dévastatrices. Elle a été nommée Tour de la Paix pour commémorer les sacrifices consentis par les Canadiens et souligner la fin du conflit.

À l'intérieur, la Chapelle du Souvenir est dédiée à la mémoire des militaires canadiens qui ont perdu la vie pendant leur service. Construite à l'origine en hommage aux victimes de la Première Guerre mondiale, elle honore aujourd'hui tous les Canadiens morts au combat.

La Tour de la Paix abrite aussi les 53 cloches du carillon, instrument musical unique dont joue chaque jour de semaine le carillonneur du Dominion.

Les Livres du Souvenir

La Chapelle du Souvenir renferme sept volumes à la reliure et à la décoration élaborées, déposés sur des autels en pierre. Le nom des Canadiens et des Canadiennes morts pendant leur service militaire y sont inscrits.



Souvenirs des tranchées

Une grande partie des matériaux de la Chapelle du Souvenir ont été offerts par les alliés de guerre du Canada et importés d'Europe.

Pour en savoir plus

Visitez parl.gc.ca pour vous renseigner sur le Parlement du Canada :

- Voyez le Sénat ou la Chambre des communes à l'œuvre
- Communiquez avec un sénateur ou un député
- Réservez une visite guidée
- Visionnez des vidéos, téléchargez des photos et jouez à des jeux
- Et plus encore



parljeunes



parljeunes



parlcanada

Pour nous joindre :

Service de renseignements
Parlement du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0A9

info@parl.gc.ca
Numéro sans frais (Canada) :
1-866-599-4999
Téléphone : 1-613-992-4793
ATS : 1-613-995-2266

Vous trouverez de l'information sur le Parlement dans des langues autres que le français et l'anglais à parl.gc.ca/publications.